


CENTRES DE COORDINATION PARTENAIRES

www.sisdrcs.be/reseau



QUI SOMMES-NOUS ?

Le service intégré de soins à domicile (SISD) Cœur du Hainaut est une plateforme de coordination multidisciplinaire visant à faciliter les échanges et la transmission d'informations, entre les professionnels de la santé et les acteurs sociaux, en vue d'offrir, au patient psychiatrique, un encadrement cohérent respectueux de sa personne.

En collaboration avec 

CONTACTEZ-NOUS

+32 (0)64 22 31 11
du lundi au vendredi

santementale@sisdrcs.be

Place Mattéotti 29
7100 La Louvière



SISD

CŒUR DU HAINAUT

Ensemble, améliorons la qualité
et la cohérence de la prise en
charge multidisciplinaire des
patients à domicile.

La concertation
multidisciplinaire autour du
patient psychiatrique



www.sisdrcs.be



La concertation organisée et coordonnée par le SISD permet aux professionnels impliqués dans une même situation de se rencontrer et favoriser la répartition efficace des missions de chacun.

FORFAITS INAMI

La concertation est toujours gratuite pour le patient.

Une concertation autour du patient psychiatrique peut être portée en compte maximum 3x/an et par patient (5x pour les enfants et ados).

Le nombre de participants est de minimum 3 professionnels et maximum 4 forfaits pour la participation peuvent être facturés.

Les forfaits sont les suivants:

- 52,55 € si la concertation a lieu au domicile du patient
- 39,42 € si la concertation a lieu en dehors du domicile du patient

* forfaits à partir du 01/01/2022



Le case manager santé mentale du SISD Cœur du Hainaut vous accompagne de A à Z dans l'organisation des concertations autour du patient psychiatrique.

Au cours de la concertation, une personne de référence est choisie par le patient ou son représentant légal.

Il peut s'agir d'un dispensateur de soins de santé, psychologue clinicien, orthopédagogue,...

Durant la concertation, un plan de soins et d'accompagnement individualisé sera établi.

POUR QUI ?

- Problématique psychiatrique, de nature répétitive et considérée comme sérieuse.
- Présence de comorbidité.
- Obligation de faire partie du public cible.

POURQUOI ?

- Mettre en place des soins sur mesure.
- Élaborer le plan de soins et son suivi.
- Répartir les tâches entre prestataires de soins et d'aides.

PARTICIPANTS

- Minimum 3 types de dispensateurs de soins et d'aides dont au moins un professionnel de la santé mentale, un professionnel de la première ligne ou service d'aides.
- Le médecin généraliste est toujours invité (présence non obligatoire)
- Le patient, sa famille, son entourage ou son représentant légal.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS OU INTRODUIRE UNE DEMANDE DE CONCERTATION ?

+32 (0)64 22 31 11

santementale@sisdracs.be

www.sisdracs.be/csm